



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-19
DU JEUDI 9 FÉVRIER 2023

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Isabelle CALMET.

Objet de la décision : Tarifs 2023-02 – Office de Tourisme Centre Tarn

Vu la Décision du Bureau par Délégation n° 2023-08 du 5 janvier 2023 ayant pour objet : Tarifs 2023-01 – Office de Tourisme,

M. le Président propose de compléter comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2023.

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2023	FACTURATION
Tourisme	MONOPOLY Tarn public :	45,00 €	Unitaire
	hébergeurs touristiques :	39,00 €	Unitaire

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, arrête les tarifs 2023-02 proposés.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn